



Conseil scolaire catholique
de district
des Grandes Rivières











**IL EST IMPORTANT QUE CE
COMMUNIQUÉ SOIT
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS
AU TABLEAU DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

SSTCOM - Septembre 2003

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSEILS SUR LA SÉCURITÉ POUR LES NOUVEAUX EMPLOYÉS ET NOUVELLES EMPLOYÉES

Quand vous commencez à travailler quelque part, posez les questions suivantes à votre superviseur ou à votre employeur au sujet de l'hygiène et de la sécurité.

-  Quels sont les risques professionnels auxquels je pourrais être exposé?
-  Une formation en matière de sécurité est-elle offerte?
-  Quels sont les équipements de sécurité qui pourraient me servir?
-  Si je suis appelé à porter des équipements de protection individuelle, recevrai-je la formation nécessaire à cette fin?
-  Quelle est la marche à suivre en cas d'incendie ou d'urgence quelconque?
-  Où se trouvent les extincteurs, les trousseaux et les salles de premiers soins et les secours d'urgence?
-  Quelles sont mes responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité?
-  À qui dois-je m'adresser si je remarque un danger quelconque?
-  Qui est chargé de répondre aux questions sur l'hygiène et la sécurité?
-  Que dois-je faire en cas d'accident ou de blessure?

Document Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Règles de base de la sécurité, Conseils sur la sécurité pour les nouveaux employés